



MAIRIE DE FISLIS

68480

Circulaire municipale – octobre 2024

Être toujours informé :

Site internet : <https://www.fislis.fr>
Application mobile : **PanneauPocket** Fislis

Mairie :

Horaires : mardi 10h à 12h et jeudi 17h à 19h
Tél. : 03.89.40.71.29 Mail : mairie@fislis.fr

Propreté

Nous pouvons nous réjouir d'avoir un village bien entretenu, veuillez penser à tailler vos haies sur limite le long des rues et à passer un coup de balai dans le caniveau. Merci d'avance.

Concertation publique sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Dans le but de réduire les rejets de gaz à effet de serre, il est souhaitable de réduire la consommation d'énergie et de développer les Energies Renouvelables (EnR) : éolien, solaire thermique et photovoltaïque, sur bâtiment ou au sol, méthanisation, hydroélectricité, géothermie profonde et de surface.

Pour faciliter et organiser le développement des EnR, l'Etat demande aux communes de définir des zones où l'installation des équipements sera facilitée et simplifiée. La population est invitée à s'exprimer sur ce sujet (équipements souhaités ou non, zones dédiées ou à éviter ...).

Les personnes intéressées sont invitées à participer à une réunion publique le

mercredi 9 octobre 2024 à 20h à la mairie de Fislis.

Vous pouvez également communiquer votre opinion par écrit déposé à la mairie.

Recensement du 16/01 au 15/02/2025

Tous les 5 ans, l'Etat nous demande de procéder au recensement de la population du village, sous le contrôle de l'INSEE. Une information détaillée sera distribuée dans vos boîtes aux lettres au début janvier. Le recensement est obligatoire et confidentiel. Il est utile à la commune pour prévoir les projets, les équipements publics, le calcul des aides de l'Etat etc...

Les réponses au questionnaire peuvent être faites par Internet ou sur papier.

Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur qui sera chargé de la préparation et de la distribution des formulaires ainsi que du suivi (aide et relance) pour que les réponses rentrent à temps. Cette tâche fera l'objet d'un contrat de travail et d'une rétribution (janvier-février). Elle comprendra 2 demi-journées de formation obligatoire. Si vous êtes intéressé, veuillez prendre contact avec la mairie rapidement.

Repas des aînés : dimanche 1^{er} décembre 2024

La commune invite les personnes de plus de 65 ans à un repas et après-midi récréatif à la salle communale. Une invitation sera remise aux personnes concernées d'ici quelques semaines.

Campagne de démarchage contrat et services énergie

L'entreprise Groupe C2E vous informe que leurs équipes de vendeurs réaliseront une campagne de démarchage à domicile, pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE, pour vous proposer des offres de contrat d'énergie et de services liés à l'énergie.

Journées de chasse et battues saison 2024/2025

Dimanche 27 octobre
Dimanche 17 novembre
Dimanche 1^{er} décembre

Dimanche 15 décembre
Jeudi 26 décembre
Dimanche 19 janvier

Equipe de bénévoles pour l'entretien des espaces verts

Notre village a reçu les félicitations du jury du fleurissement lors de son passage au mois de juillet et nous en sommes fiers.

Il a apprécié les aménagements de vivaces, peu gourmandes en eau, la composition des jardinières mais surtout le fait que nous ayons des bénévoles pour arroser et entretenir avec soin ces espaces qui profitent à tous.

Lors de la journée citoyenne, votre aide nous est également très précieuse et nous vous en remercions.

Qu'elle soit régulière ou occasionnelle, votre participation est essentielle pour maintenir un environnement propre et agréable pour tous.

Nous organisons au mois d'octobre une journée de bénévolat. Aucune compétence particulière n'est requise, juste votre bonne volonté et votre enthousiasme !

Si vous souhaitez participer, merci de bien vouloir nous le faire savoir en nous contactant au 03 89 40 71 29 ou par email à mairie@fislis.fr

La date sera fixée suivant la disponibilité des volontaires.

Merci d'avance pour votre participation.

Plan Communal de Sauvegarde

Dans le cadre de la mise à jour du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** de notre commune, nous devons constituer une liste de personnes ressources capables d'intervenir en cas de situation de crise (métiers spécifiques, langue étrangère etc.).

Par ailleurs, nous procéderons de la même manière pour les propriétaires de matériel pouvant servir en cas d'intervention (tracteur, groupe électrogène...).

Les personnes nécessitant une attention particulière seront également inscrites dans le PCS (personne isolée, âgée, malade ou ayant un handicap) avec indication d'une personne à contacter en cas de besoin.

Pour cela nous aurons besoin du consentement par écrit de chaque personne désignée.

Vous trouverez très prochainement un courrier dans votre boîte à lettres.

Nous avons également dix personnes qui se sont portées volontaires pour faire partie de la **Réserve Communale de Sécurité Civile**. Nous vous les présenterons prochainement.

Site internet

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet, vous y trouverez de nombreuses informations, il est mis à jour régulièrement. Y sont aussi affichées les différents événements organisés par des associations, par la Communauté de Communes, par les communes voisines ... Vos remarques et suggestions sont les bienvenues.

Caritas Alsace territoire Sundgau

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris dans le Sundgau**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

Dans le Sundgau, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Altkirch, Dannemarie, Illfurth/Spechbach, Illtal et Seppois. En 2023, les 98 bénévoles du secteur ont aidé 392 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la distribution de « bons essences ». L'augmentation du coût des carburants a mis en difficulté les familles les plus fragiles. Un constat d'autant plus vrai dans une zone rurale comme le Sundgau, où la voiture est souvent le seul moyen de transport.

Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. **C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année**. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.

Annexe à la circulaire : bulletin de commande groupée d'arbustes et arbres.